

EXAMENS COMPTABLES DCG/DSCG

DE LA PRE-INSCRIPTION A LA CONVOCATION

Modalités d'inscription au DCG/DSCG

Le Diplôme de Comptabilité et de Gestion est traditionnellement obtenu 3 ans après le baccalauréat et confère officiellement le grade de licence.

Le Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion est traditionnellement obtenu 5 ans après le baccalauréat. Il vous confère officiellement le grade de master.

Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires à votre inscription pour ces examens s'inscrivant dans le cursus de l'expertise comptable :

ATTENTION : le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 est modifié par le décret n° 2018-1360 du 28 décembre 2018. Par conséquent, la session 2019 était la dernière à laquelle les candidats pouvaient demander le report des notes obtenues aux épreuves du DPECF, DECF ou DESCF pour les épreuves du DCG ou DSCG.

Les calendriers des différentes phases du DCG et du DSCG sont déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Les inscriptions au **DCG** s'effectueront **entre le 25 janvier 2021 et le 05 mars 2021**.

Les inscriptions au **DSCG** s'effectueront **entre le 07 juillet et le 25 août 2021**.

ATTENTION : aucune inscription ne sera acceptée une fois les délais dépassés.

L'inscription se fait uniquement sur [Cyclades](#).

Vous trouverez des informations relatives à l'organisation et aux modalités d'inscription du DCG dans la [notice du DCG](#). De même que les informations relatives à l'organisation et aux modalités d'inscription du DSCG, dans la [notice du DSCG](#). Vous pouvez également consulter le [guide d'inscription dans Cyclades](#).

• **Pour la session 2021 du DCG**, la date nationale limite d'envoi du chèque correspondant au droits d'inscription est fixée au **06 mars 2021** à minuit (cachet de La Poste faisant foi).

➤ [Les frais d'inscription au DCG s'établissent comme suit :](#)

Frais	Traitement
22 EUROS par UE présentée, à régler par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DU SIEC	il y a 14 épreuves dont 1 facultative

• **Pour la session 2021 du DSCG**, le paiement des droits d'inscription devra être réalisé **en ligne** avant le **25 août 2021** à minuit.

➤ [Les frais d'inscription au DSCG s'établissent comme suit :](#)

Frais	Traitement
30 EUROS par UE présentée, Paiement en ligne	il y a 8 épreuves dont 1 facultative

➤ **Pré-Inscription candidat**

- Vous [créez un compte](#) et vous vous inscrivez à la session (DCG ou DSCG) sur le site [Cyclades](#)
- Vous déposez exclusivement sur cette plateforme vos pièces justificatives. Aucune pièce envoyée par voie postale ne sera acceptée.
- Vous envoyez le règlement de vos frais d'inscription par chèque à l'ordre du "Régisseur du SIEC" avant la date limite mentionnée en amont, au service gestionnaire :

RECTORAT DE TERREVILLE
Direction des examens et concours
Bureau Post-BAC – DEC 4 –Examens comptables
Les hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER

- Attention : vous ne recevez pas de confirmation d'inscription mais le service gestionnaire peut être en mesure de vous contacter si votre dossier est incomplet.

➤ **Convocation candidat**

- Environ 3 semaines avant le début des épreuves, votre convocation sera mise à disposition dans votre espace sur [Cyclades](#).
- Si vous n'avez pas reçu votre convocation 8 jours avant le début des épreuves, contactez-nous :
mèl : ce.dec@ac-martinique.fr – Téléphone : 0596 522514

ATTENTION : aucune inscription ne pourra se faire par voie postale.